



Victime de diffamation et dénonciation calomnieuse

Par user0909

Bonjour,

Mon copain a été accusé de dégradation d'un véhicule. Sachant que la plainte se base uniquement sur une photo de lui prise de dos, que la personne nous a provoqués, et qu'il n'y a pas de preuves solides contre lui, pouvons-nous porter plainte pour diffamation et dénonciation calomnieuse ?

Merci

Par kang74

Sinon , bonjour ou bien ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Attendez déjà de savoir si cette première plainte donne lieu à une condamnation ou pas.